

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2415

présenté par
Mme Cathala et les membres du groupe La France insoumise - Nouveau Front Populaire

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Justice »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	0	25 000 000
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	25 000 000	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	25 000 000	25 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à financer la création de 303 ETP au bénéfice de l'Institut français de la justice restaurative afin de développer et d'opérationnaliser l'offre de justice restaurative sur l'ensemble du territoire.

Ces ETP sont destinés à créer des référents et animateurs de mesure de justice restaurative pour constituer une équipe constituée, dans chaque département, d'un ETP pour l'aide aux victimes, d'un ETP pour l'administration pénitentiaire et d'un ETP pour la protection judiciaire de la jeunesse. L'objectif est de développer l'offre de mesures de justice restaurative, de rémunérer les acteurs clefs de terrain et d'améliorer les capacités de formation de l'institut.

Alors que 398 personnes étaient en liste d'attente en juin pour bénéficier d'une mesure de justice restaurative, il devient urgent d'y allouer des moyens proportionnés aux ambitions affichées par le Gouvernement.

Cet amendement procède donc au mouvement suivant : il abonde l'action 3 *Aide aux victimes* du programme 101 *Accès au droit et à la justice* à hauteur de 25 000 000 d'euros en AE et CP, et il ponctionne 25 000 000 euros en AE et CP sur l'action 1 *Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice* du programme *Administration pénitentiaire*, dotée de 3,4 milliards d'euros.